

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MAI 2023**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence se sont réunis le jeudi 4 mai 2023 en salle de la Bastide à Eyragues sur la convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2023, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD, Présidente.

Présents : 29 / Pouvoirs : 12 / Excusés : 1 / Votants : 41

N°	Objet	Décision du conseil de communauté
92/2023	Tarifification des transports scolaires pour l'année 2023-2024	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
93/2023	Plan de Corps de Rue Simplifié : modification du partenariat pour la réalisation du Référentiel à Très Grande Echelle	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
94/2023	Création d'emplois - recrutements	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
95/2023	Création d'emplois saisonniers	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)

Vu pour être affiché et publié sur le site internet de la communauté dans les 7 jours suivant le conseil communautaire

Conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi à l'article L 5211-1 du CGCT

La Présidente,
Mme Corinne CHABAUD

